

Libraires
Libraires

Aide à l'acquisition de fonds

Nature de l'aide

L'aide accordée par le CNL aux libraires a pour objet de favoriser la diffusion d'ouvrages de fonds.

Les aides sont des subventions pouvant atteindre 50 % du prix d'achat hors taxes d'ouvrages relatifs à l'architecture dans son ensemble : histoire, patrimoine, théories architecturales, critique, création contemporaine, modernité urbaine...

L'éventail des types d'ouvrages qui peuvent être retenus est large : livres d'art, essais, traités, actes de colloque, manuels.

Présentation des demandes

Contitution du dossier :

- Une lettre de demande.
- Une liste, par maison d'édition, des ouvrages à acquérir précisant pour chacun d'eux : l'auteur, le titre, la date de parution, le prix public, le prix d'achat hors taxes.

Conditions à remplir :

- Ouvrages parus depuis plus d'un an.
- Commandés à l'unité (à partir de 8 000F HT d'achat certains titres peuvent être commandés en deux ou trois exemplaires).
- La commande chez un même éditeur ne doit pas dépasser 75 % des titres et du montant des achats.

Dates limites de dépôt des dossiers :

15 avril, 15 juin, 15 septembre.

Les demandes des libraires sont soumises à l'avis de la commission *aides spéciales aux entreprises*.

À l'issue de la commission qui examinera sa demande, le libraire reçoit un courrier lui notifiant l'acceptation ou le rejet de sa demande.

Le paiement de la subvention est subordonné à la présentation, dans un délai de deux mois, de l'ensemble des factures correspondant aux ouvrages acceptés par la commission.

Renseignements

Bureau des entreprises et des statistiques
Annie Brissiaud,
Françoise Brousse, tél : 01 49 54 68 07